



Número de Révision: 005.1

Date de sortie: 11/10/2025

**1. IDENTIFICATION**

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE LB 8036 ANTI-SIEZE, WHITE known as White Hi-Temp Anti-Seize</b>	<b>Numéro IDH:</b>	302677
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Lubrifiant	<b>numéro d'item</b>	34517
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE**

**DANGER:** H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.  
H318 - PROVOQUE DE GRAVES LESIONS DES YEUX.

**CLASSE DE RISQUE**

**CATEGORIE DE RISQUE**

IRRITATION CUTANEE

2

LESIONS OCULAIRES GRAVES

1

**PICTOGRAMME(S)**



**Conseils de prudence**

**Prévention:** P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.  
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

**Intervention:** P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage:** Non prescrit

Numéro IDH: 302677

Nom du produit: LOCTITE LB 8036 ANTI-SIEZE, WHITE known as White Hi-Temp Anti-Seize

Élimination: Non prescrit

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	30 - 60
White mineral oil~		10 - 30
Oxyde de calcium	1305-78-8	5 - 10
Cyclo-tri-m-oxotris(2-propanolato)trialuminium, produits de réaction avec l'acide benzoïque et l'acide stearique	68411-54-1	5 - 10
fluorure de calcium	7789-75-5	5 - 10
Mica	12001-26-2	5 - 10
Dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	0.1 - 1
Kaolin	1332-58-7	0.1 - 1
dioxyde de silicium	7631-86-9	0.1 - 1

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Appeler un médecin. Ne pas faire vomir. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
<b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
<b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b>	Non disponible

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés:</b>	Non disponible

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

**Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Néant

**Produit ou gaz issus de la combustion:** Sulfure d'hydrogène. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Oxydes de zinc.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:** Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

**Méthodes de nettoyage:** Enlever en grattant autant de produit possible. Nettoyer le résidu à l'eau savonneuse. Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manipulation. Maintenir le récipient fermé.

**Stockage:** Garder dans un endroit frais, bien ventilé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Huile minérale blanche (pétrole)	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	5 mg/m3 TWA brouillard 5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
White mineral oil~	5 mg/m3 TWA brouillard 10 mg/m3 STEL brouillard	5 mg/m3 TWA brouillard	Rien	Rien
Oxyde de calcium	2 mg/m3 TWA	5 mg/m3 PEL	Rien	Rien
Cyclo-tri-m-oxotris(2-propanolato)trialuminium, produits de reaction avec l'acide benzoïque et l'acide stearique	1 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien	Rien
fluorure de calcium	2.5 mg/m3 TWA (en F)	2.5 mg/m3 PEL (en F) 2.5 mg/m3 TWA Poussières.	Rien	Rien
Mica	0.1 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	20 MPPCF TWA 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Dioxyde de titane	0.2 mg/m3 TWA Particules nanométriques respirables 2.5 mg/m3 TWA Particules fines respirables	15 mg/m3 PEL poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Quartz (SiO2)	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable.	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

La ventilation générale d'une pièce est généralement adéquate. La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

**Protection respiratoire:**

Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134). Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

**Protection de la peau:**

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

**9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

<b>Etat physique:</b>	Solide, Pâte
<b>Couleur:</b>	Crème
<b>Odeur:</b>	Doux
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Densité/Densité relative::</b>	1.116
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Indéterminé
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Indéterminé
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Indéterminé
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Indéterminé
<b>Solubilité:</b>	Insoluble Eau
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Indéterminé
<b>Teneur VOC:</b>	0.4 %; 4.7 g/l
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Oxydes de zinc. Sulfure d'hydrogene.
<b>Produits incompatibles:</b>	Comburents.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Exposition prolongée à la chaleur.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

## Effets potentiels sur la santé

### Inhalation:

Ce produit possède une faible volatilité et on ne s'attend pas ce qu'il cause une irritation des voies respiratoires dans des conditions normales d'utilisation. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.

### Contact avec la peau:

Entraîne une irritation de la peau.

### Contact avec les yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

### Ingestion:

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Huile minérale blanche (pétrole)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l
White mineral oil~	Rien
Oxyde de calcium	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 40 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 160 mg/m3
Cyclo-tri-m-oxotris(2-propanolato)trialuminium, produits de réaction avec l'acide benzoïque et l'acide stearique	Rien
fluorure de calcium	Oral LD50 (Rat) = 4,250 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,070 mg/m3
Mica	Rien
Dioxyde de titane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 6.82 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.28 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3.56 mg/l
Quartz (SiO2)	Rien
Kaolin	Oral LD50 (Rat) = > 5,000 mg/kg Dermal LD50 (Rat) = > 5,000 mg/kg
dioxyde de silicium	Oral LD50 (Rat) = > 22,500 mg/kg Oral LD50 (Souris) = > 15,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.08 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 0.69 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Huile minérale blanche (pétrole)	Irritant		
White mineral oil~	Irritant		
Oxyde de calcium	Irritant Corrosif		Yeux
Cyclo-tri-m-oxotris(2-propanolato)trialuminium, produits de réaction avec l'acide benzoïque et l'acide stearique			
fluorure de calcium			Dents Muscle Respiratoire
Mica			Poumon
Dioxyde de titane	Irritant		Respiratoire Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Quartz (SiO2)			Système immunitaire Poumon Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Kaolin	Poussières nuisibles		
dioxyde de silicium	Poussières nuisibles		

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Huile minérale blanche (pétrole)	Non	Non	Non

White mineral oil~	Non	Non	Non
Oxyde de calcium	Non	Non	Non
Cyclo-tri-m-oxotris(2-propanolato)trialuminium, produits de reaction avec l'acide benzoique et l'acide stearique	Non	Non	Non
fluorure de calcium	Non	Non	Non
Mica	Non	Non	Non
Dioxyde de titane	Non	Groupe 2B	Non
Quartz (SiO2)	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
Kaolin	Non	Non	Non
dioxyde de silicium	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
 Division: Rien  
 Numéro d'identification: Rien  
 Groupe d'emballage: Rien

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
 Division: Rien  
 Numéro d'identification: Rien  
 Groupe d'emballage: Rien

### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
 Division: Rien  
 Numéro d'identification: Rien  
 Groupe d'emballage: Rien

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:** 3, 4, 8, 11

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 11/10/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.